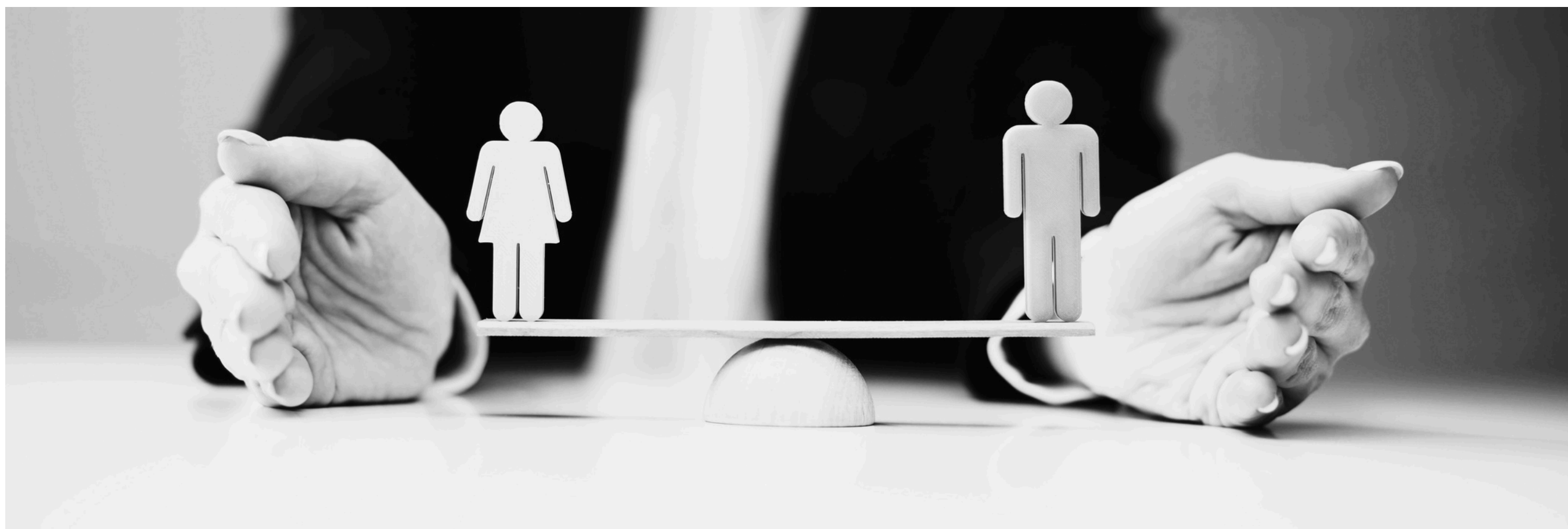


Index Egalité Femmes-Hommes 2026



Service des Ressources Humaines

Date: 1er mars 2026

En application de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, l'IFRASS a déclaré un index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, décliné par indicateurs comme suit:



Ecart de rémunération

36/40



Ecart de taux d'augmentations individuelles

35/35



Nombre de salariées augmentées au retour
de congé maternité

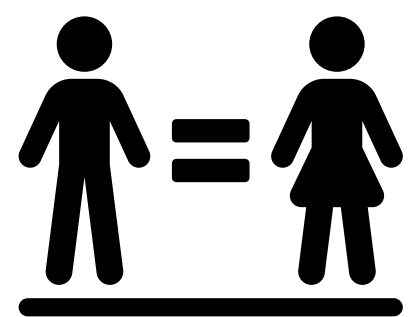
15/15



Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations

10/10

L'IFRASS confirme son engagement en faveur de l'égalité professionnelle.



Index global égalité professionnelle
femmes-hommes 2026

96/100

